

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2010

Tacoignières,
Le 19 novembre 2010
À 20 H 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire de séance élue est : Dominique Lemaire

Présents: Mmes Catherine Brun, Dominique Lemaire, Céline Léger
MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Alain Pierre, Christian Jacques, Ludovic Gastinois, Bernard Mignot.

Absents excusés : Mmes Sylvia Perrier, Jacqueline Fornasiero (pouvoir à P. Le Bail), Jocelyne Fréquent (pouvoir à C. Brun), Valerie Piovon (pouvoir à A. Pierre),
MM. Erwann Nédelec (Pouvoir à JJ. Mansat), Gérard Faure.

La séance est ouverte par un hommage fait à Alain PAGEON, adjoint technique de la commune, décédé le samedi 6 novembre 2010 à son domicile. Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à la famille.

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2010

Après lecture du compte rendu, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2010.

2°) COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU MAIRE

DATES	OBJET	PARTICIPANTS	
13/09/2010	Commission	Membres commission culture, loisirs, associations	Préparation fête des vendanges
18/09/2010	SIRYAE		Visite usine des Bîmes
20/09/2010	Urbanisme	J.J. Mansat, Mme Pérolin	Demande de constructibilité
28/09/2010		J.J. Mansat, G. Faure, A. Pierre	Université des maires
04/10/2010	SIEED	J.J. Mansat, A. Pierre	Conseil syndical
11/10/2010	CCPH	J.J. Mansat	Conseil communautaire
28/10/2010	Urbanisme	Membres commission PLU, Mme Thévenin DDT	Procédure à adopter : révision ou modification du PLU
02/11/2010	CCAS	Membres du CA	Conseil d'administration
08/11/2010	Commission	Membres commission PLU	Vers une procédure de modification du PLU

3°) FINANCES

3.1 Finances communales

Le bilan financier à la date du 18 novembre est le suivant :

Solde investissement : - 14 218,69 €

Un solde de DGE est encore à percevoir pour 15 770 €

Des dépenses sont engagées pour

- Plantations d'arbres : 1 965,67 € TTC

- Barrières pour l'école : 987,90 € TTC

Solde fonctionnement : + 83 313,76 €

Solde Général : = 69 095,07 €

Le montant de la trésorerie ce jour s'élève à 77 748,32 €

La ligne de trésorerie d'un montant de 105 000 € a été remboursée en totalité au 3/11/2010. Le montant des intérêts pour cette ligne de trésorerie s'élèvera à environ 300 €.

3.2 Décision modificative

Vu le budget communal voté par chapitre,

Considérant la nécessité de prévoir des crédits supplémentaires pour faire face aux intérêts relatifs à la ligne de trésorerie utilisée d'août à novembre 2010,

Considérant que des recettes non prévues au budget ont été perçues,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Procède** à la décision modificative suivante :

- Article 6615 en dépense + 300 €
- Article 7488 en recette + 300 €

3.3 Subventions de fonctionnement 2010 aux associations

Vu les demandes de subvention de fonctionnement des associations pour l'année 2010,

Considérant les activités proposées et le nombre d'adhérents habitants de Tacoignières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Attribue** les subventions de fonctionnement pour l'année 2010 aux associations suivantes :

ACPG Section d'Orgerus	350 €
ARHGT	385 €
AS Bazainville	100 €
Club Athlétisme Jeunesse	100 €
Entre 2z'arts	100 €
Les Ateliers Créatifs	200 €
Les Ateliers musicaux	200 €
OGEC Sainte Jeanne d'Arc	40 €
Papier crayon	200 €
RécréaKids	200 €
Tacoignières SLC	840 €
USEP école de Tacoignières	300 €

3.4 Demande de subvention tableaux numériques

Vu le dispositif du Conseil Général en faveur des communes pour l'installation dans les établissements scolaires du 1^{er} degré, de tableaux numériques interactifs,

Monsieur le Maire propose d'équiper deux classes de l'école communale d'une installation de tableau numérique interactif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'équiper deux classes en tableau numérique interactif, pour un coût prévisionnel de 4 400 € HT chacun,
- **Sollicite** du Conseil Général, l'obtention d'une subvention à hauteur de 50% du montant des dépenses retenues, plafonnée à 2 000 € HT par équipement, soit une subvention de 2 000 € par tableau,
- **Finance** sur fonds propres la partie non subventionnée et l'inscrit au budget 2011,
- **Autorise et charge** Monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention,

4°) TRAVAUX

4.1 Rue de Tessé

A ce jour, il reste toujours à réaliser :

- La mise en place des moyens de protection sur le trottoir au niveau du rétrécissement de chaussée
- Les travaux du trottoir enherbé face au 22, rue de Tessé
- La reprise de la clôture d'un riverain

4.2 Carrefour Grande rue

A ce jour, il reste toujours à réaliser les parties enherbées ainsi que les plantations.

4.3 Rue de la gare

A ce jour, il reste toujours à réaliser :

- Le traçage des passages piétons
- L'étude concernant le marquage des emplacements de stationnement ; Le type de stationnement devra être validé.

Une réunion est prévue jeudi 25/11/2010 avec Foncier Experts pour finaliser les travaux. S'ensuivra une réunion publique avec les riverains.

4.4 Jeu pour la cour de l'école

Des devis ont été demandés pour le remplacement du jeu et la mise en place d'un sol souple dans la cour de l'école.

Société SJE : les devis s'élèvent de 11 000 € à 13000 € TTC suivant la structure

Société MEFRAN : le devis s'élève à 12 600 € TTC

La dépose du sol existant coûterait 1 200 €

4.5 Aire multisport

Un devis a été demandé pour l'aménagement d'une aire multisport sur environ la moitié de la surface du plateau d'évolution. Le coût d'un tel aménagement s'élèverait à 32 000 € TTC.

5°) URBANISME

5.1 Annulation de la procédure de révision du PLU

Monsieur le Maire expose qu'après étude des besoins communaux en concertation avec les services de l'Etat, il s'avère que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme n'est pas nécessaire et qu'une modification suffirait pour atteindre les objectifs que la commune s'est fixés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du conseil municipal de Tacoignières prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, en date du 18 septembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Rapporte** la délibération du 18 septembre 2009 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble du territoire,
- **Dit** que la présente décision d'annulation sera notifiée aux personnes publiques ayant fait l'objet d'une notification de la révision.

5.2 Modification du POS

M. le Maire expose que la modification du POS est rendue nécessaire entre autres par :

- Une réflexion sur les limites des zones urbaines n'entraînant pas de modification des espaces agricoles et naturels,
- Le changement de certaines dispositions réglementaires,
- La mise en compatibilité du POS en application de l'article L.123-16 du code de l'urbanisme, modifié,
 - Par arrêté préfectoral n°05-060 DUEL/1 en date du 25 avril 2005 relatif à la déclaration d'utilité publique sur le territoire de Richebourg et de Tacoignières, du projet de déviation de la RD n°983, complété par les dispositions de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2008,
 - Par arrêté interpréfectoral n°2009/0125 en date du 24 février 2009 relatif à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de la canalisation de gaz, liaison Beauce-Mantois,
- L'organisation du secteur de la gare afin d'y faciliter et d'y sécuriser l'accès et le stationnement,
- La prise en compte des zones classées en Espaces Naturels Sensibles par le Département des Yvelines,

Considérant que le Plan d'Occupation des Sols a été approuvé le 7 juin 2001 et qu'il y a lieu de le modifier conformément à l'article L 123-19 du Code de l'Urbanisme

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 121-4, L 123-1, L 123-19, R 123-24 et R 123-25,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide d'entreprendre la modification du POS**
- **Dit** que le projet de modification sera notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique :
 - Au Préfet des Yvelines,
 - Au Président du Conseil Régional d'Ile de France
 - Au Président du Conseil Général des Yvelines,
 - Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture des Yvelines,
 - Au Président du Syndicat des Transports d'Ile de France, STIF,
 - Au Président du SMEUA des Pays de Houdan-Montfort, syndicat mixte chargé du SCOT.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département des Yvelines.

6°) INTERCOMMUNALITE

CCPH

A partir du 1^{er} décembre prochain, une permanence est mise en place tous les mercredis dans les locaux de la CCPH, pour le recrutement par les forces armées, de jeunes en recherche d'emploi.

Le conseil communautaire s'est réuni le 11 octobre 2010, les principaux points abordés sont les suivants :

Logement

Adoption d'une convention d'action foncière pour la réalisation d'un programme d'habitat à Septeuil.

Développement économique

Cession foncière ZA Saint Matthieu : 7 000 m² à 45 € HT,

Cession foncière ZAC de la Prévôté : 2 223 m² à 30 € HT.

Travaux

Divers avenants et passation du marché de construction de la maison des services publics.

Enfance jeunesse

Convention d'utilisation des locaux avec le SIVOM ABC et ALSH de Bazainville.

Environnement

Acquisition foncière et fixation d'indemnité pour le bassin de stockage des eaux sur Houdan,

Financement de réseaux de suivi de la qualité des eaux sur le bassin de la Vesgre et de la Vaucouleurs,

Demande de subventions pour le diagnostic SPANC.

Vie associative

Convention d'utilisation d'installations sportives par le FCRH sur Orgerus.

Finances

Diverses décisions modificatives,

Personnels

Mise à jour des postes bénéficiant de diverses indemnités,

Transformations de postes

Le compte rendu détaillé de la séance est disponible sur le site de la CCPH.

La réunion annuelle statutaire des conseils municipaux des communes de la CCPH est prévue le 11 décembre 2010 à Orgerus.

SIRYAE

Les travaux de remplacement de la canalisation rue des Bas Fonceaux commenceront le 22/11/2010.

Les riverains ont été prévenus par courrier. Ils seront 25 à être raccordés sur cette canalisation.

SITERR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération du Conseil Municipal de Berchères sur Vesgre, demandant son retrait du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet (SITERR),

Considérant la délibération du Comité Syndical du SITERR, en date du 6 octobre 2010, acceptant le retrait de la commune de Berchères sur Vesgre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** au retrait de la commune de Berchères sur Vesgre, du Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet.

SIVOM de Houdan

Des défibrillateurs cardiaques sont en place dans tous les équipements sportifs gérés par le Sivom. Une formation à son utilisation est également dispensée.

Sily

Un projet de construction de gare routière est en cours à la Queue lez-Yvelines, le parking face au lycée est à refaire.

Complexe aquatique Christian Barjot

Suite à une désaffectation de la piscine de Montfort, le complexe de Houdan est surchargé. Une réflexion sur la complémentarité des équipements est engagée afin de rééquilibrer la fréquentation entre les établissements de Houdan et de Montfort.

7°) COMPTES RENDUS DE REUNIONS

7.1 Conseil d'école du 1^{er} trimestre

Le conseil d'école s'est déroulé le 5 novembre 2010, les principaux points abordés sont :

- Le compte rendu des activités,
- Le projet d'école : cette année les 4 éléments, l'eau, l'air, la terre et le feu
- La surveillance dans la cour de récréation
- Le terrain naturel par temps pluvieux : la municipalité a fait l'acquisition de barrières en plastique afin de matérialiser la zone interdite d'accès lorsque le temps rend cette zone trop boueuse.

7.2 CCAS

Repas des Anciens

Le repas des Anciens est prévu le 28 novembre 2010.

Le traiteur retenu après appel d'offres est Guichard pour 35 € TTC par personne.

L'animation est assurée par Interfestivités pour 692 € TTC. Au programme, magicien, ventriloque, et DJ. Actuellement, une soixantaine de personnes sont inscrites.

Colis de Noël

Les colis sont réservés auprès du fournisseur. Leur nombre exact ne sera connu qu'après le repas des Anciens.

8°) AFFAIRES DIVERSES

8.1 Personnel communal

La commune recrute un adjoint technique pour pourvoir le poste laissé vacant au décès de M. Alain PAGEON.

8.2 CIG : Affiliation commune d'Argenteuil

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 2004 modifiée,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Considérant la demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion, de la commune d'Argenteuil à compter du 1^{er} janvier 2011,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet** un avis favorable à la demande d'affiliation de la commune d'Argenteuil, au Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la Région Ile de France, à compter du 1^{er} janvier 2011.

8.3 Anciens combattants

Nom de l'emplacement du monument aux morts

Par courrier du 25 octobre, l'association des Anciens combattants ACPG-CATM-TOE, section d'Orgerus, présidée par M. David propose la dénomination suivante pour l'emplacement où se situe le monument aux morts « ESPACE DU SOUVENIR FRANÇAIS ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** un avis favorable à la proposition de l'association des Anciens Combattants, section d'Orgerus,
- **Déclare** que l'emplacement du monument aux morts sera ainsi dénommé :

ESPACE DU SOUVENIR FRANÇAIS

Action vers le Président du Conseil Général

Par courrier du 22 septembre 2010, les Anciens combattants demandent l'abrogation de la délibération du Conseil Général du 26 mars 2010, introduisant une condition de ressource pour l'attribution de la carte Amethyste gratuite aux anciens combattants âgés de plus de 65 ans, et la mise en place d'une concertation avec les associations.

8.4 Recensement de la population 2011

Le recensement de la population 2011 se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011 à Tacoignières. Un appel à candidature est réalisé pour le recrutement d'un second agent recenseur.

8.5 Réunions avec les jeunes de Tacoignières

Rencontre avec les jeunes majeurs

Comme l'an dernier, une rencontre est prévue en mairie avec les jeunes qui ont eu 18 ans cette année, le vendredi 3 décembre à 19h30 pour marquer cette étape importante et échanger autour d'un pot de l'amitié.

Rencontre avec les jeunes de 11 à 18 ans

Le conseil municipal propose aux 11 - 18 ans qui veulent faire bouger Tacoignières, de les rencontrer le vendredi 17 décembre 2010 à 18h30 au bâtiment socio éducatif, pour leur donner l'opportunité de s'exprimer et d'échanger autour d'un pot de l'amitié.

Le conseil municipal de jeunes CMJ, dispositif permettant de faire participer les jeunes à la vie communale, leur sera présenté.

La séance est levée à 23h50